

propres dossiers, mais procèdent à des études indépendantes relativement à ces aspects d'un besoin pour lequel ils ont des responsabilités particulières.

Le Comité recommande:

(86) Que ces activités soient encouragées et qu'en particulier au Bureau fédéral de la statistique, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, on embauche un personnel et prévoie des fonds afin d'accentuer les programmes existants de recherches et de découverte de faits dans le domaine de la gérontologie.

Statistique sur la gérontologie

Le Comité, en effectuant son enquête, a eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique et il est heureux de l'ampleur avec laquelle ce dernier a agrandi et adapté son programme de dossiers statistiques relatifs aux personnes âgés au cours des dernières années, afin de satisfaire l'intérêt croissant pour ce domaine. A la suite de notre expérience, cependant, nous sommes persuadés que d'autres améliorations et une plus grande circonspection sont souhaitables relativement aux données recueillies, aux définitions employées et aux classifications fournies.

Le Comité recommande:

(87) a) Que, sous l'initiative du Bureau fédéral de la statistique, on institue prochainement des consultations avec les ministères fédéraux et provinciaux appropriés et avec des organismes indépendants du gouvernement intéressé à améliorer la statistique actuelle relativement à la gérontologie.

(Une réunion de toutes les parties intéressées, organisée par le Bureau pour procéder à une révision générale, semblerait être un premier pas souhaitable.)

b) Que, en outre, le Bureau fédéral de la statistique fasse en sorte que les données qu'il recueille dans le domaine de la statistique économique s'accompagnent d'un RÉGIME intégré de statistiques sociales qui comprendraient une section de la gérontologie.

Subventions fédérales aux recherches sur la gérontologie

Une autre remarque du Comité est que des subventions sont normalement disponibles par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et en nombre moins important par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes fédéraux, pour des projets de recherches qui peuvent porter sur le domaine de la gérontologie. On est porté à croire, cependant, que, jusqu'à maintenant, on a vraiment utilisé très peu des subventions accordées à cette fin et que, parmi celles qu'on a utilisées ainsi, presque toutes avaient pour but des problèmes d'ordre médical plutôt que la question du bien-être et du programme social. Sans doute, cela provient pour une bonne part de l'intérêt qu'on porte à la gérontologie dans les universités, les écoles professionnelles et les autres centres de recherches; mais il faut se demander si les attitudes et les préférences des organismes approbateurs ne constituent pas aussi un facteur déterminant. Un de nos grands soucis est le manque d'études soignées pour évaluer les programmes,